VILLE DE BRUXELLES

Instruction publique Secrétariat central et Administration générale IPO



STAD BRUSSEL

Openbaar onderwijs Centraal secretariaat IPO

Réf. Farde e-Assemblées : 2383409

N° OJ: 72

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

Objet : Prolongation du contrat de bail.- Partie du 1er étage du socle du Centre Monnaie de Bpost, sise à 1000 Bruxelles, pour l'unité organisationnelle ressources humaines du Département Instruction Publique.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 et l'article 123;

Vu la loi du 29/07/1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs;

Considérant qu'en date du 15/06/2017, le Collège a approuvé le principe de la location du 1er étage du bâtiment Bpost situé rue de l'évêque pour y placer le personnel de l'unité organisationnelle Ressources Humaines du Département Instruction Publique;

Considérant qu'en date du 26/06/2017, le Conseil a approuvé les termes du contrat de bail locatif liant la Ville de Bruxelles (Preneur) et Bpost (bailleur), relatif à la location d'une partie (module 1.2 d'environ 825 m2) du 1er étage du socle du Centre Monnaie de Bpost, sise à 1000 Bruxelles, pour une durée de 42 mois, à compter du 01/07/2017, pour y installer le personnel de l'unité organisationnelle Ressources Humaines du Département Instruction Publique;

Considérant la possibilité de demander deux fois une prolongation de six mois;

Considérant dès lors que la formalisation dans un avenant 1 de la prolongation du Contrat de bail pour une durée de 18 mois consécutifs, prenant cours le 1er janvier 2021 pour se terminer de plein droit le 30 juin 2022 à minuit;

Vu l'avis rendu par le Service des Affaires juridiques;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique : l'avenant n°1 du contrat de bail locatif liant la Ville de Bruxelles (Preneur) et Bpost (bailleur), relatif à la location d'une partie du 1er étage du socle du Centre Monnaie de Bpost, sise à 1000 Bruxelles, formalisant l'accord des Parties quant à la prolongation du Contrat de bail jusqu'au 30 juin 2022, repris en annexe du présent arrêté, est approuvé.



Réf. Farde e-Assemblées : 2383409

Annexes:

Avenant n° 1 à la convention Bpost FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

